

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 28 avril 2020 à 9 h exceptionnellement par vidéoconférence et à huit clos étant donné les circonstances actuelles (COVID-19), à laquelle sont présents :

Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Messieurs Alain Beaudry, maire de Joliette, Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Est également présent, Monsieur Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, l'assemblée est ouverte à 9 h.

CA038-04-2020 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2020
4. AMÉNAGEMENT
 - 4.1 Graphisme du schéma révisé
5. DÉVELOPPEMENT
 - 5.1 Démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale – entente avec la Table des préfets de Lanaudière
6. Varia
7. Questions du public
8. Levée de la rencontre

CA039-04-2020 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2020

Il est proposé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2020 soit adopté.

4. AMÉNAGEMENT**CA040-04-2020 4.1 GRAPHISME DU SCHÉMA RÉVISÉ**

- CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 16 avril 2020;
- CONSIDÉRANT QUE le contenu du document a été accepté par le gouvernement, mais que ce dernier n'a pas fait l'objet d'une mise en page;
- CONSIDÉRANT QUE ce document doit être modifié pour en améliorer la présentation;
- CONSIDÉRANT l'offre de la Ville de Saint-Charles-Borromée de s'occuper du graphisme du document.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau et unanimement résolu :
- 1- D'accepter l'offre de la Ville de Saint-Charles-Borromée concernant le graphisme du schéma révisé, d'un montant maximum de 10 000,00\$ plus taxes.
 - 2- D'autoriser la direction générale à signer l'entente relative aux conditions de cette offre.
 - 3- Que copie de la présente résolution soit acheminée à la Ville de Saint-Charles-Borromée et au service de la comptabilité.

POSTE BUDGÉTAIRE : 1-02-610-00-410

5. DÉVELOPPEMENT**CA041-04-2020 5.1 DÉMARCHE LANAUDOISE VISANT L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE – ENTENTE AVEC LA TABLE DES PRÉFETS DE LANAUDIÈRE**

- CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a été désignée fiduciaire pour le territoire de la MRC de Joliette dans le cadre de la Démarche lanauoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu :
- 1- D'autoriser le préfet à signer le protocole d'entente concernant la Démarche lanauoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale pour la MRC de Joliette.

6. VARIA

Aucun sujet au point Varia.

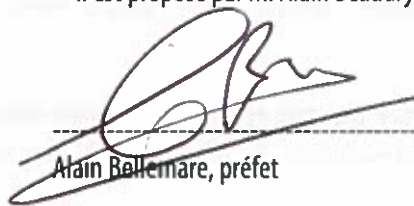
**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée étant donné la situation actuelle.

CA042-04-2020 8. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu que la rencontre soit levée à 9 h 10.



Alain Bellemare, préfet



Denis Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim